

Cadre réservé à l'administration :

Tiers :

Direction : Sports

Tampon d'arrivée du dossier

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES ACTEURS DU SPORT ESSONNIEN

AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

ANNEE 2021

Nom de la structure : Cercle d'Escrime de Chilly-Mazarin Morangis (CECMM)

N° Siret : 32152550300025
(Numéro de référence auprès de l'INSEE, 14 caractères).

N° d'agrément du Ministère des sports : W913001541

Le dossier est à retourner impérativement **trois mois avant la manifestation** (cachet de la poste faisant foi) par courrier à l'attention de :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne

**Direction des sports
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX**

ou par courriel aux adresses mentionnées ci-dessous :

- Pour les clubs sportifs ou les collectivités : **stvs@cd-essonne.fr**

MANIFESTATION	2021	<input checked="" type="checkbox"/> Manifestation soutenue en 2020 <input type="checkbox"/> Première demande
Intitulé	Circuit National M17- Sélective pour les championnats du Monde	
Responsable	Nom : POULIN Prénom : Yann Téléphone : 06.31.35.53.09 Courriel : cecmm91@gmail.com	
Date, lieu et durée de l'action	14 et 15 Mars 2021 sur 2 jours à Chilly-Mazarin	
Description de la manifestation en détails	Depuis plusieurs années, le CECMM est un partenaire privilégié du comité départemental, de la ligue et de la FFE. Suite aux sollicitations de cette dernière, nous organiserons la 4ème et dernière étape du Circuit National M17, épreuve comptant pour le classement nationale et sélective pour les championnats d'europe des 15-16-17 ans. Cette manifestation, qui aura lieu en mars prochain, aura également pour but de promouvoir au niveau local notre sport au travers d'une épreuve de renommée nationale.	
Objectifs de la manifestation	La catégorie M17 constitue un véritablement changement dans la carrière d'un jeune escrimeur compétiteur. Epreuves nationales, coupes du monde, sélections en équipe de France... Tout au long de la saison, les circuits nationaux conditionnent la vie du sportif. C'est pourquoi les circuits nationaux font partis des moments phares de la saison. Ce seront entre 350 et 400 tireurs qui seront à Chilly-Mazarin afin de défendre leur place, leur sélection ou tenter de décrocher une victoire synonyme d'accession aux épreuves internationales.	
Moyens mis en œuvre pour réaliser l'action <i>(Matériels et humains)</i>	Tout le club est mobilisé afin d'accueillir dans les meilleures conditions les sportifs venant de la France entière, y compris les Dom-Tom. Les bénévoles du club sont les principaux acteurs de cet évènement. En effet, les tâches sont diverses et variées : 2 gymnases entiers transformés en immense salle d'armes (32 pistes de combat), transite des sportifs entre les hôtels et aéroports/gares, tenue de l'espace restauration... La municipalité de Chilly-Mazarin nous accompagne dans cet évènement majeur de la vie locale, en nous mettant à disposition les infrastructures et du personnel. La recherche de sponsors privés permet de palier à certains frais, ou gagner en qualité par des services rendus (impression d'affiches, denrées pour la buvette, etc...)	
Action Eco responsable mis en place <i>(questionnaire à télécharger et compléter)</i>	Tri des poubelles et recyclage des lames cassées	
Bénéficiaires de l'action, et caractéristiques des publics concernés <i>(Genre, âge, nombre, statut socioprofessionnel....)</i>	La compétition est ouverte aux licenciés de la catégorie M17 (15-16-17 ans). 350 à 400 compétiteurs sont attendus sur les 2 jours. Concernant le public, l'entrée est gratuite tout le week-end, y compris pour les finales.	

<p>Rayonnement sur le territoire (<i>Intercommunal, départemental, régional, national et international.</i>)</p>	<p>La manifestation se déroulera à Chilly-Mazarin. Notre ville et notre département seront donc mis à l'honneur à l'échelon national.</p>
<p>Partenariats externes et types de partenariats prévus (<i>indiquer tous les co-partenariats* et les moyens alloués chiffrés (logistiques, financiers, humains...)</i>)</p>	<p>Partenaires automatiques (quand attribution de la compétition par la FFE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - FFE - Ligue d'Escrime Ile de France Ouest - Mairie de Chilly-Mazarin <p>Partenaires privés (trouvés par nos soins)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sponsors - Bénévoles
<p>Communication (<i>Moyens mis en œuvre pour communiquer autour du projet</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Journal du club - Journaux municipaux - Presse départementale - Mailing - Site internet - Presse radio
<p>Visibilité du partenariat (<i>Oriflammes, arche...</i>)</p>	<p>Outils mis à disposition par le CD</p> <p>Logo du CD sur l'affiche de l'évènement et sur le site de compétition</p>
<p>Indicateurs en lien avec l'objectif permettant d'évaluer la réussite de l'action (<i>Qualitatif et quantitatif</i>)</p>	<p>Bon déroulement de l'épreuve et renouvellement de la confiance accordée par la FFE</p>

* **Eléments qui conditionnent le soutien départemental**

Budget de l'action (à équilibrer impérativement)

BUDGET	Recettes Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
	Etat		Déplacement	200
	Région		Matériel	4000
	Subvention sollicitée auprès du Département	4500	Encadrement	1800
	Commune *	600	Restauration	700
	EPCI *		Communication	500
	Fédération	300	Hébergement	
	Comité régional		Récompenses	1000
	Comité départemental		Autre	700
	Club	1200	-----	
	Participants	1900		
	Autres (sponsors...)	500		
	TOTAL	9000	TOTAL	9000

* L'aide départementale est conditionnée par le soutien financier de la collectivité locale de référence.

Mise à disposition de biens ou de personnes	Valorisation financière
<i>Exemple : participation des bénévoles, mise à disposition de matériel etc.</i>	
Matériel de pistes, 30 bénévoles, prêt du gymnase sur 3 jours	1400

Signature du Responsable :

Visa de la structure :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès des services départementaux.

COMMUNICABILITE

Je, soussigné(e) Emanuele VISINTIN représentant légal de la structure, autorise le Département de l'Essonne à diffuser une présentation de ma structure, hors données budgétaires, notamment sur le portail Internet du Conseil départemental.

Je, soussigné(e) Emanuele VISINTIN , représentant légal de la structure, certifie :

- Que la structure est régulièrement déclarée à la Préfecture et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention déposé auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.
- J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil départemental un pouvoir de contrôle sur l'association et du texte de la Loi du 6 février 1992 qui fixe les conditions d'une publication des comptes en annexe du compte administratif du Conseil départemental.
- J'ai pris connaissance et applique le règlement de la communication (pièce jointe).

NOM ET CACHET DE LA STRUCTURE

Fait à Chilly Mazarin

Le : 05/09/2020

Signature du responsable

MANIFESTATION - Bilan de l'organisation soutenue en 2019

(Document à fournir impérativement quel que soit le soutien accordé)

Epreuve annulée par décret préfectoral suite à la crise du Covid-19